

Dernier conseil d'administration de l'université de Nantes

Vendredi 17 décembre 2021 – CR des élu·e·s de la liste « Ensemble... »

Compte rendu réalisé par les élu·e·s de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au procès-verbal du CA. Nous mentionnons uniquement les points et les prises de position qui nous semblent les plus importants. Pour plus de précisions, contactez-nous: ensemble@univ-nantes.fr!

Informations générales

Suite de l'inspection de l'université par l'inspection des finances. La présidente a finalement demandé à l'inspection de cesser les sollicitations des services à cause de demandes très répétées, certaines arrivant à des horaires très tardifs. Or ce sont les mêmes services qui sont très impliqués dans la création de la NU. Une réunion a abouti à la suspension de l'inspection jusqu'au 5 janvier.

Sur la situation sanitaire: une nouvelle circulaire ministérielle a été envoyée aux établissements. Les activités de formation sont maintenues. La vaccination est encouragée. Le recours au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine est encouragé. 500 personnels seront vaccinés avant les vacances.

Ensemble intervient pour insister sur la nécessité de garder les formations ouvertes sur site. Les étudiant·es ont souffert fortement des cours à distance généralisés, il y a des conséquences sur les apprentissages mais aussi des conséquences psychologiques. Alors que l'épidémie dure depuis presque deux ans, le ministère n'a rien fait pour résoudre le problème de l'aération des salles et des amphis. Les moyens nécessaires n'ont pas été déployés. Le taux de CO₂ peut grimper très rapidement dans les salles de réunion et les bureaux partagés, mais sans capteurs de CO₂, impossible de s'en rendre compte. Enfin, il faut à nouveau envisager l'ouverture de centres de vaccination sur les campus pour les étudiant·es qui veulent recevoir leur rappel mais aussi pour les non-vaccinés qui souhaitent accéder à une primo-vaccination.

Vaccination des étudiant·es à envisager.

Réponse: la présidence est attachée au maintien des formations et examens sur site.

Les derniers échanges avec l'ARS montrent que l'ouverture de centres de vaccination sur les campus n'est pas prévue à grande échelle, mais peut-être seulement de manière ponctuelle. Une nouvelle réunion est prévue en janvier avec l'ARS pour réfléchir à la possibilité de créneaux spécifiques pour les étudiant·es dans les vaccinodromes. Sur les capteurs de CO₂: des essais ont été menés par un groupe de travail. Cela a permis d'identifier les espaces dont le taux de CO₂ et la difficulté à aérer posent problème.

Budget rectificatif pour approbation

Le budget est présenté par le vice-président du CA (VPCA).

Ce budget rectificatif voit une hausse de la subvention pour charge publique (SCSP) de 2,3 millions d'euros, une forte augmentation de la formation payante, notamment l'apprentissage; une reprogrammation d'opérations. Tout cela aboutit à une amélioration de la situation budgétaire par rapport à ce qui était prévu initialement.

Les charges de fonctionnement ont diminué par rapport au prévisionnel et les produits ont un peu augmenté. Finalement, le résultat prévisionnel d'exploitation est positif.

L'état a accompagné l'établissement à travers une dotation exceptionnelle et une augmentation pérenne des versements.

Attention, le résultat positif cache une situation qui reste préoccupante, car certaines augmentations de recettes sont précaires et des recettes ont été perçues en avances pour des dépenses à venir en 2022.

Prélèvement de 4 millions d'euros dans le fonds de roulement. Son montant devient insuffisant.

La situation budgétaire et financière de l'université s'améliore par rapport à ce qui était prévu en début d'année, mais se détériore par rapport aux années passées.

Le solde budgétaire est négatif, moins 700 000 euros; son déficit est néanmoins réduit par rapport aux budgets prévisionnels précédents.

L'université utilise 3266 Équivalent temps plein (ETP) sous plafond d'emploi état, alors que ce plafond fixé par l'état est de 3347 ETP. Mais l'université embauche de plus en plus sur fonds propres (des contractuels, donc).

NUD attire l'attention sur l'apprentissage, les aides aux entreprises ont été apportées jusqu'au 30 juin 2022 seulement: le nombre de contrats d'apprentissage se poursuivra-t-il au-delà?

L'UNSA attire l'attention sur le modèle de financement des formations basé sur les ressources liées à l'apprentissage. Il n'est pas sûr que cela soit pérenne. Il faut être très prudent sur nos modèles de financement des formations, notamment au niveau master.

Ensemble demande quel est le montant total des encaissements qui ont été faits en avance cette année, alors que les dépenses seront faites en 2022. Réponse: par exemple, nous avons perçu 4 millions du plan de relance et dépensé seulement 1 million. Ensemble insiste en demandant le montant total. Réponse: voir le tableau 2. On prévoit d'encaisser 1 million de moins que ce qu'on va décaisser.

Au moment du vote se pose un problème: le quorum physique de 18 membres présent-es, nécessaire pour voter ce budget, n'est pas atteint. Un nouveau CA est reconvoqué à midi en visio pour voter ce budget.

Vote: 20 pour, 3 contre, 2 abstentions.

Capacités d'accueil 2022-2023

– 1^{re} année de Licence

La capacité totale proposée est de 9160 places pour la rentrée prochaine. +135 places.

Ouverture d'une double licence en droit-histoire de l'art + ouverture du parcours préparatoire au professorat des écoles.

En BUT, 1730 places prévues soit + 55 places. L'augmentation est notamment liée à l'ouverture du BUT GACO (cf. le CA précédent).

Stabilité des places en orthophonie et orthoptie.

Ensemble: Nous avons été dans l'impossibilité de préparer les dossiers en amont, car ils n'ont pas été mis à disposition à l'avance!

Quelle est l'évolution du nombre de bachelier-es dans l'académie de Nantes? Pour la mettre en relation avec l'évolution du nombre de places. Réponse: sur le plan démographique, il y aura plus

de demandes d'étudiant-es, mais on ne peut pas assurer et garantir un alignement parfait! On est obligé d'être dans une trajectoire responsable. Le rectorat intervient pour dire qu'on commence à voir une stabilisation des effectifs en terminale (mais une hausse en Vendée).

Ensemble intervient sur les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) qui désuniversitarisent la formation. Le CNESER a voté contre, les organisations syndicales sont contre, le CNU 70 a voté une mention contre... Réponse: la formation est universitaire en association avec le lycée Carcouët. C'est une expérimentation intéressante, car elle participe aux liens à tisser avec le lycée. Enfin, l'université de Nantes a pris un an pour réfléchir à la création d'un PPPE, l'UFR lettres et langages s'y investit avec enthousiasme.

NUD intervient sur les PPPE. C'est intéressant, car c'est un parcours pluridisciplinaire.

Ensemble réintervient pour dire que l'université est un service public et qu'il devrait être en capacité d'accueillir toutes les bacheliers et tous les bacheliers, tout comme l'hôpital devrait accueillir tous les malades.

Vote: 3 abstentions, 5 contre, 15 pour

- Capacités d'accueil en L2 et L3 en Staps

La présidence n'est pas favorable à cette limitation mais c'est une demande de la composante qui est submergée par le nombre d'étudiant-es...

Vote: 4 abstentions, 3 contre, 16 pour

- 1^{re} année de master

Les capacités d'accueil en M1 augmentant: 3202 places + 7 % en M1; 3430 places en M2 (stabilité).

Vote: 2 abstentions, 3 contre, 18 pour.

- 1^{re} année de 2^e cycle de santé

Nous votons à la fois les capacités d'accueil de 2022-23 et les prévisions d'évolution pour 5 ans. Évolution proposée sur 5 ans: 15 %. L'université s'engage sur cette évolution; l'ARS peut demander que ce soit plus.

Le vice-président CFVU souligne que les capacités d'accueil ont également augmenté dans le 1^{er} cycle de santé.

Vote: 3 abstentions, 20 pour.

- Attendus locaux des 1^{re} année de master

Mise en place de la nouvelle plateforme nationale « Trouver mon master ».

Ensemble présente une opposition ferme à la nouvelle plateforme. C'est un décalque de Parcoursup, alors que cette plateforme a montré toutes ses limites, son caractère inégalitaire, la détresse dans laquelle elle plonge les bachelier-es et leurs familles. Or le ministère impose la même chose pour l'entrée en master! Il y a un vrai problème de débouchés après la licence, mais la plateforme ne les résoudra pas. Par exemple, le problème du non-classement des vœux: c'est un des points les plus décriés de Parcoursup et il est décliné dans la plateforme Master!

Par ailleurs, le travail demandé aux équipes est scandaleux: il arrive au dernier moment, alors que les équipes sont déjà surchargées. Du côté du ministère, on dirait que le souci principal est d'inventer des tâches supplémentaires pour nous mettre en difficulté.

Réponse: la plateforme est au service des étudiant-es et va résoudre les difficultés de candidature qu'ils rencontrent.

NUD espère que la plateforme va résoudre les problèmes, notamment le nombre de candidatures en master et les étudiant-es qui démissionnent. NUD considère que si l'on critique la plateforme, il faut le faire «intelligemment» (sic!).

Vote: 3 abstentions, 3 contre, le reste en pour.

– *Critères généraux d'examen des vœux des 1^{re} année de master*

Vote: 0 abstention, 3 contre, le reste en pour.

Bilan du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) 2020-2021 pour approbation

Le total des dépenses relevant du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes est de 152 390 €, dont 6900 euros versés aux organisations étudiantes ayant des élu-es dans les conseils centraux (Interasso, UNEF, Pour la recherche et les jeunes chercheurs en sciences et techniques). Les associations conventionnées ayant reçu des fonds: l'AFEV, DIPP, Le Labo des savoirs, radio Prun'

Vote: pour à l'unanimité.

→ La directrice du CPUN présente ensuite les modifications et clarifications qui ont été apportées aux statuts du CPUN, à la charte de l'action sociale de l'université et au règlement intérieur de la commission de soutien exceptionnel.

Les élu-es des personnels soulignent la qualité du travail collectif qui a permis d'aboutir à ces propositions.

Les trois points proposés sont adoptés à l'unanimité:

Statuts du CPUN pour approbation

Charte de l'action sociale à l'université pour approbation

Règlement intérieur de la commission de soutien exceptionnel du CPUN pour approbation

Bilan social 2020 Université de Nantes pour approbation

Ensemble précise que le taux de contractuels déjà très fort augmente encore. Il semble que ce soit beaucoup des femmes et souvent à temps partiel. La pyramide des âges montre que le recrutement est très tardif, en particulier pour les enseignant-es.

Ensemble pose une question: pourquoi certains postes ouverts ne permettent pas de recruter? Réponse: les rémunérations à l'université ne sont pas un facteur d'attractivité.

Ensemble rappelle que le CTE a voté deux fois contre les lignes directrices de gestion des BIATSS et fait la déclaration des élu-e-s la CPE de l'intersyndicale «La liste "Ensemble..." représente la moitié des élues dans les 3 CPE: 18 élues sur 36, c'est la liste qui a le plus d'élues, la seule présente dans les 3 CPE. Nous avons déjà souligné la lourdeur et la perte de temps pour établir les dossiers de promotion.

L'université met en avant pour ses LDG la transparence et la lisibilité dans la gestion des dossiers d'avancement mais pour la Commission avancement, nous notons déjà des éléments qui montrent que la transparence n'est plus de mise vis-à-vis des élu-e-s à la CPE:

- les élu-e-s ne peuvent pas rester toute la réunion sans différence de statut comme dans les CPE
- les élu-e-s à la CPE n'ont pas connaissance de la liste des collègues promouvables,
- les élu-e-s à la CPE n'ont pas connaissance de la liste et de ceux ayant présenté un dossier,

- les élu-e-s à la CPE n'ont pas connaissance de tous les dossiers,
- les élu-e-s à la CPE n'ont pas tous connaissance des dossiers,
- aucun compte rendu de ces réunions n'est fait: il n'y a pas de trace ni historique

Seuls les élu-e-s présent-e-s à la commission ont des informations et elles sont parcellaires.

Donc les informations, des représentant-e-s élu-e-s ne sont pas les mêmes que celles dont disposent l'administration et les rapporteurs, comment défendre nos collègues?

La commission avancement est définie par l'administration comme: *une instance collégiale, présidée par le 1er vice-président, constituée de membres de l'administration, de rapporteurs de la filière métier/de la BAP, intégrant un temps d'échanges avec les représentants des personnels, qui propose un classement à la Présidente.* Nous regrettons ce grand flou sur l'organisation de cette commission qui n'a pas été étudiée en amont par le groupe de travail dédié.

Après deux commissions, il apparaît que le temps d'échange ne peut pas déboucher sur quelque chose de très concret: les dossiers non étudiés par les rapporteurs ne peuvent pas être rajoutés dans le classement, l'avis des élus ne correspond à aucun élément présent dans la loi. Ce sont les dossiers présentés par l'administration, étudiés par les rapporteurs qui seront proposés pour la promotion.

Le temps d'échanges évoqué ne serait-il qu'un alibi?

Nous regrettons cet état de fait, qui n'est pas dans les habitudes de dialogue social de l'université mais correspond tout à fait à l'esprit de la loi qui exclut la parité syndicale des discussions concernant les promotions de nos collègues.

L'administration est seule décisionnaire:

- dans le choix des rapporteurs,
- dans le choix des dossiers à étudier,
- dans le classement des dossiers qui seront envoyés au MESR

Nous ne voyons pas ce que la commission d'avancement apporte dans cette procédure.

Nous, élu-e-s à la CPE, nous ne viendrons pas aux prochaines commissions d'avancement **dans les conditions actuelles d'organisation**

Ensemble rappelle que le CTE a voté majoritairement contre ce rapport. Cela ne met évidemment pas en cause le travail qui a été réalisé pour faire ce rapport, mais ce qu'il met en évidence concernant nos conditions de travail. Ces nombreuses difficultés s'aggravent dans notre université:

1) l'emploi statutaire recule au profit de l'emploi contractuel.

| | Fonctionnaires | Contractuels |
|--------|---------------------------------|--------------|
| Biatss | 1 129 (- 23 par rapport à 2019) | 7 38 (+ 48) |
| EC-E | 1 556 (-11) | 703 (+ 45) |

Sans compter le recours aux entreprises sous-traitantes pour réaliser des tâches pérennes de l'université.

Nous considérons que le service public doit être effectué par des agents publics sous statut.

2) la surcharge de travail ne se résorbe pas. Elle se traduit notamment par la masse des heures complémentaires pour les enseignants mais aussi la surcharge vécue par les Biatss.

Dans notre université, comme au niveau national, la part des heures complémentaires représente désormais environ la moitié du nombre d'EC... En moyenne, chacun-e fait une fois et demie son travail.

3) les femmes restent sur-représentées parmi les Biatss contractuels de catégorie C; elles sont très nettement sous-représentées parmi les professeurs...

4) les primes restent très inégalitaires.

Nous lisons l'avis voté à l'unanimité au CTE du 7 décembre, avis voté initialement au CHSCT du 6 décembre :

«Alertés par les représentants du personnel au CHSCT d'établissement, les représentants du personnel au CTE, constatant au travers du rapport social unique la précarité grandissante des personnels, tant dans la catégorie des BIATSS que parmi les enseignants-chercheurs et enseignants, demandent à la présidence de l'université de Nantes de s'adresser publiquement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'obtenir les moyens nécessaires à la titularisation des contractuels, et l'ouverture de postes de titulaires à hauteur des besoins afin d'accomplir ses missions de service public».

La présidence ne répond pas sur cet avis.

Vote: 3 abstentions, 5 contre, 14 pour.